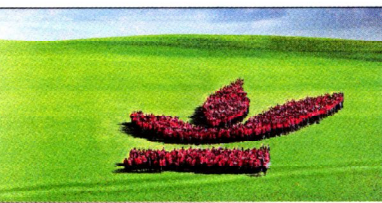


NORMES, PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE



1. CONTEXTE

En application de la circulaire 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 Octobre 2007, conformément à l'article 2 relatif à la tenue d'exercice en régime de liquidité et « Des comptes consolidés », les comptes annuels du Groupe Crédit Agricole du Maroc ont été établis conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC.

1.1. IDENTIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe Crédit Agricole du Maroc utilise les formats des documents de synthèse édités de la situation financière, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie présentés par la recommandation BAF figurant sur chapitre 6 du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

1.2. RECOURS À L'ESTIMATION

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-dessous conduit le management à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au niveau des états financiers et notamment sur le compte de résultat, des actifs et passifs inscrits au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui leurs sont liées.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. CONSOLIDATION

Principe de consolidation
Les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole du Maroc regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

De même, le Groupe considère les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujéti, et ce même en l'absence d'un lien capitaliste entre eux.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, 11 et IAS28 révisées. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par le Crédit Agricole du Maroc sur les entités consolidées.

Les entités sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le groupe procède au contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en déterminer le contrôle. Elle est présente, si le groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

Par ailleurs le Crédit Agricole du Maroc intègre les entités sous influence notable si elles respectent l'un des trois seuils suivants :

- Total bilan de la filiale → 15% du total bilan de la société mère
- Situation nette de la filiale → 10% de la situation nette de la société mère
- Produits bancaires de la filiale → 15% des produits bancaires de la société mère

Le principe de rattachement pour le Groupe Agricole du Maroc :

Crédit Agricole du Maroc	Banque	100%	100%	IG
HOLDAGRI	Agro Industrie	99,66%	99,66%	IG
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
TARCA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
ASSALAF ALKHAHDAR	Crédit à la consommation	100%	100%	IG
CAM GESTION	Gestion d'actifs	100%	100%	IG
ARDI	Micro finance	100%	100%	IG
M.S.I.N	Société de bourse	60%	60%	IG
MARJINEST	Gestion d'actifs	60%	60%	IG

L'entité ad-hoc Ardi est incluse dans le périmètre de consolidation selon la SIC 12 au 30 Juin 2014, aucune filiale du groupe n'est contrôlée de manière conjointe.

Sous contrôle du principe, les tiers de participation sur lesquelles le CAM exerce une influence notable et dont la contribution n'a pas atteint les seuils présentés ci-dessus. Il s'agit de : Halatopia et Agrimaths.

L'entité OCPAM De, nouvellement créée et détenue à 100% par le CAM, a été ajoutée au sein du périmètre de consolidation.

2.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont des actifs corporels :

- (a) Qui sont détenus par une entité soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives ; et
- (b) Dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, l'entreprise doit choisir entre la méthode du coût amorti ou la réévaluation à la juste valeur.

• Les options retenues

- Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a retenu la méthode du coût amorti.
- Le groupe a décidé d'adopter l'approche par composant : lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ses coûts sont comptabilisés et amortis de façon séparée.
- En application de la norme IFRS 1, le CAM a procédé à la réévaluation de la valeur de ses actifs, notamment pour sa catégorie terrain et construction.

• Méthode de décomposabilité retenue par le Crédit Agricole du Maroc :

Composant	100%	100%	100%	100%	
Grands immeubles	60	60	10	30	45
Étanchéité	10	3	0	0	0
Agencement hors gros œuvre	10	20	40	30	25
Installations techniques	10	20	40	30	25
Mobilier	10	17	30	20	15

2.3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est définie comme étant un bien immatériel détenu pour en retirer des loyers et/ou valoriser le capital.

La norme IAS 40 laisse le choix de l'évaluation des immeubles de placement :

- Soit à la juste valeur ;
- Soit au coût amorti.

• Les options retenues

- En application de la norme IFRS 1, le groupe n'a pas procédé à la réévaluation d'un ou de plusieurs actifs à la date de transition ;
- L'évaluation des immeubles de placement se fait selon la méthode du coût amorti.

2.4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique.

La comptabilisation des immobilisations incorporelles n'est faite que s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à l'entreprise et à ce qui est évalué de façon fiable.

• Les options retenues

- Les immobilisations incorporelles du groupe comprennent essentiellement les logiciels et sont amortis, selon leur nature, sur leurs durées d'utilité ;
- Le Groupe CAM a adopté la méthode du coût amorti.

2.5. DETTES

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'échéance de l'opération. À chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

• Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » englobe les actifs financiers, autres que des dérivés, et qui sont à revenus fixes ou déterminables, et qui ne sont pas cotés sur un marché financier actif et ne répondent pas à la définition d'un dérivé.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, moins les frais de transaction directement attribuables et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti, dite aussi au taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

• Actifs financiers disponibles à la vente

La norme IAS 39 stipule que la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres, autres que les dérivés, qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à la vente et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti, dite aussi au taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

2.5. DETTES

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'échéance de l'opération. À chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

• Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » englobe les actifs financiers, autres que des dérivés, et qui sont à revenus fixes ou déterminables, et qui ne sont pas cotés sur un marché financier actif et ne répondent pas à la définition d'un dérivé.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, moins les frais de transaction directement attribuables et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti, dite aussi au taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

• Actifs financiers disponibles à la vente

La norme IAS 39 stipule que la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres, autres que les dérivés, qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à la vente et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti, dite aussi au taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

• Actifs financiers disponibles à la vente

La norme IAS 39 stipule que la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres, autres que les dérivés, qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à la vente et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti, dite aussi au taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

• Actifs financiers disponibles à la vente

La norme IAS 39 stipule que la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres, autres que les dérivés, qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à la vente et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti, dite aussi au taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

• Actifs financiers disponibles à la vente

La norme IAS 39 stipule que la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres, autres que les dérivés, qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à la vente et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti, dite aussi au taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

• Actifs financiers disponibles à la vente

La norme IAS 39 stipule que la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres, autres que les dérivés, qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à la vente et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti, dite aussi au taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

• Actifs financiers disponibles à la vente

La norme IAS 39 stipule que la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres, autres que les dérivés, qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à la vente et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti, dite aussi au taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

• Actifs financiers disponibles à la vente

La norme IAS 39 stipule que la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres, autres que les dérivés, qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à la vente et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti, dite aussi au taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

• Actifs financiers disponibles à la vente

La norme IAS 39 stipule que la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres, autres que les dérivés, qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à la vente et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti, dite aussi au taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

• Actifs financiers disponibles à la vente

La norme IAS 39 stipule que la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres, autres que les dérivés, qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à la vente et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti, dite aussi au taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

• Actifs financiers disponibles à la vente

La norme IAS 39 stipule que la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres, autres que les dérivés, qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à la vente et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti, dite aussi au taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

• Actifs financiers disponibles à la vente

La norme IAS 39 stipule que la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres, autres que les dérivés, qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à la vente et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti, dite aussi au taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

• Actifs financiers disponibles à la vente

La norme IAS 39 stipule que la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres, autres que les dérivés, qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à la vente et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti, dite aussi au taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

• Actifs financiers disponibles à la vente

La norme IAS 39 stipule que la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres, autres que les dérivés, qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à la vente et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti, dite aussi au taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

• Actifs financiers disponibles à la vente

La norme IAS 39 stipule que la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres, autres que les dérivés, qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à la vente et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti, dite aussi au taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

• Actifs financiers disponibles à la vente

La norme IAS 39 stipule que la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres, autres que les dérivés, qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à la vente et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti, dite aussi au taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

• Actifs financiers disponibles à la vente

La norme IAS 39 stipule que la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres, autres que les dérivés, qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à la vente et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti, dite aussi au taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

• Actifs financiers disponibles à la vente

La norme IAS 39 stipule que la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres, autres que les dérivés, qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à la vente et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti, dite aussi au taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

• Actifs financiers disponibles à la vente

La norme IAS 39 stipule que la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres, autres que les dérivés, qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à la vente et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti, dite aussi au taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

• Actifs financiers disponibles à la vente

La norme IAS 39 stipule que la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres, autres que les dérivés, qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à la vente et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti, dite aussi au taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

• Actifs financiers disponibles à la vente

La norme IAS 39 stipule que la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres, autres que les dérivés, qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables à la vente et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti, dite aussi au taux d'intérêt effectif.

2.6. DETTES

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'échéance de l'opération. À chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

• Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » englobe les actifs financiers, autres que des dérivés, et qui sont à revenus fixes ou déterminables, et qui ne sont pas cotés sur un marché financier actif et ne répondent pas à la définition d'un dérivé.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, moins les frais de transaction directement attribuables et les coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti, dite aussi au taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

• Actifs financiers disponibles à la vente

La norme IAS 39 stipule que la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres, autres que les dérivés, qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, moins les frais de



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS AU 30 JUIN 2016



BILAN IFRS

ACTIF IFRS	Référence	en milliers de dh	
		30/06/16	31/12/15
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		2 739 701	2 356 670
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1	449 836	25 163
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers disponibles à la vente	5.3	12 784 940	7 138 551
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	5.4	567 147	2 137 242
Prêts et créances sur la clientèle	5.5	62 908 043	63 920 009
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements détenus jusqu'à leur échéance	5.7	29 872	6 359 088
Actifs d'impôt exigible	5.8	43 859	191 355
Actifs d'impôt différé	5.8	211 457	182 133
Comptes de régularisation et autres actifs	5.9	1 489 613	1 362 032
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans des entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	5.11	2 595 408	2 297 969
Immobilisations corporelles	5.11	2 976 501	2 971 062
Immobilisations incorporelles	5.11	81 366	81 191
Ecarts d'acquisition	5.12	305 135	305 135
TOTAL ACTIF IFRS		87 182 877	89 327 599

PASSIF IFRS	Référence	en milliers de dh	
		30/06/16	31/12/15
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1	11 756	25 546
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	5.4	9 743 258	9 366 275
Dettes envers la clientèle	5.5	61 827 572	64 084 707
Dettes représentées par un titre			
Titres de créance émis	5.6	4 600 016	5 349 675
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt courant	5.8	98 278	354
Passifs d'impôt différé	5.8	819 288	696 840
Comptes de régularisation et autres passifs	5.9	1 002 590	1 195 642
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions pour risques et charges	5.14	308 145	359 778
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie			
Dettes subordonnées	5.6	1 663 179	1 628 989
Capital et réserves liées			
Réserves consolidées			
- Part du groupe		829 715	253 751
- Part des minoritaires		91 290	82 182
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe		132 980	13 865
Résultat net de l'exercice		343 012	546 569
- Part du groupe		326 749	540 559
- Part des minoritaires		16 262	6 010
TOTAL PASSIF IFRS		87 182 877	89 327 599

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES IFRS CONSOLIDÉS

	Référence	en milliers de dh	
		30/06/16	30/06/15
Intérêts et produits assimilés		1 983 329	2 271 775
Intérêts et charges assimilés		-802 978	-903 558
MARGE D'INTÉRÊTS	2.1	1 180 346	1 368 217
Commissions perçues		203 959	181 325
Commissions servies		-1 414	-763
MARGE SUR COMMISSIONS	2.2	202 949	180 563
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2.3	24 109	-22 836
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2.4	466 743	109 028
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ		690 952	96 192
Produits des autres activités	2.5	1 188	2 278
Charges des autres activités	2.5	-43 317	-40 295
PRODUIT NET BANCAIRE		1 811 415	1 576 954
Charges générales d'exploitation	2.9	-792 364	-749 352
Dotations aux amortissements et aux réparations des immobilisations incorporelles et corporelles	2.10	-166 235	-120 067
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		852 814	707 555
Coût du risque	2.6	-606 545	-232 602
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		446 272	474 952
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.7	31 058	15 204
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		477 329	490 157
Impôts sur les bénéfices	2.8	-134 318	-168 803
RÉSULTAT NET		343 012	321 354
Résultat hors groupe		16 262	3 657
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		326 749	317 697
Résultat par action (en dirham)		8,11	7,60

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	en milliers de dh	
	30/06/16	31/12/15
Résultat net	343 012	546 569
Ecarts de conversion		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	148 838	28 482
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Réévaluation des immobilisations		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-15 858	-14 618
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence		
Impôts		
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	132 980	13 865
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	475 991	560 433
- Part du groupe	459 729	554 423
- Part des minoritaires	16 262	6 010

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	en milliers de dh							
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 2015	4 237 677	1 438 177		794 309	13 865	6 484 027	88 173	6 572 200
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture 2015 corrigés	4 237 677	1 438 177		794 309	13 865	6 484 027	88 173	6 572 200
Opérations sur capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes								
Résultat de l'exercice				326 749		326 749	16 262	343 011
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)				33 762		33 762	3 117	36 879
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				1 643	119 115	120 758		120 758
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)								
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				35 405	119 115	154 521	3 117	157 638
Variation de périmètre	-10 000	-626				-10 426		-10 426
Capitaux propres clôture Juin 2016	4 227 677	1 437 751		1 156 464	132 980	6 954 871	107 552	7 062 423



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS AU 30 JUIN 2016



5.1 ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Le poste « Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat » comprend les titres de transaction et le reclassement de la réévaluation comptable des opérations de change

en milliers de dh

	30/06/16			31/12/15		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT						
Titres de créance négociables						
Obligations						
Actions et autres titres à revenu variable						
Opérations de pension						
Prêts						
Instruments financiers dérivés de transaction						
Instruments dérivés de cours de change						
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT						
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT						
Emprunts de titres et ventes à découvert						
Opérations de pension						
Emprunts						
Dettes représentées par un titre						
Instruments financiers dérivés de transactions						
Instruments dérivés de cours de change						
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT						

5.3 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

en milliers de dh

	30/06/16	31/12/15
Titres de créance négociables		
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale		
Autres titres de créance négociables		
Obligations		
Obligations d'Etat		
Autres Obligations		
Actions et autres titres à revenu variable		
dont titres cotés		
dont titres non cotés		
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE AVANT DEPRECIATION		
dont gains et pertes latents		
dont titres à revenu fixe		
dont titres prêtés		
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente		
Titres à revenu fixe		
Titres à revenu variable		
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE NETS DE DEPRECIATIONS		

5.5 PRÊTS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

en milliers de dh

	30/06/16	31/12/15
Prêts consentis et créances sur la clientèle		
Comptes ordinaires débiteurs		
Prêts consentis à la clientèle		
Opérations de pension		
Opérations de location-financement		
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION		
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle		
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION		

Dettes envers la clientèle

en milliers de dh

	30/06/16	31/12/15
Comptes ordinaires créditeurs		
Comptes à terme		
Comptes d'épargne		
Autres dettes envers la clientèle		
Intérêts courus à payer		
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE		

Ventilation des dettes envers la clientèle par agent économique

en milliers de dh

	30/06/16	31/12/15
secteur public		
entreprises financières		
entreprises non financières		
autres clientèle		
Total au principal		
Dettes rattachées		
Valeur au bilan		

Ventilation des dettes envers la clientèle par agent géographique

en milliers de dh

	30/06/16	31/12/15
MAROC		
EUROPE		
AFRIQUE		
Total au principal		
Dettes rattachées		
Valeur au bilan		

5.4 PRÊTS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

en milliers de dh

	30/06/16	31/12/15
Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit		
Comptes à vue		
Prêts		
Opérations de pension		
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AVANT DEPRECIATION		
Dépréciation des prêts et créances sur les établissements de crédit		
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT NETS DE DEPRECIATION		

Dettes envers les établissements de crédit

en milliers de dh

	30/06/16	31/12/15
Comptes à vue		
Emprunts		
opérations de pension		
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		

5.6 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

en milliers de dh

	30/06/16	31/12/15
Autres dettes représentées par un titre		
titres de créance négociables		
emprunts obligataires		
parts sociales		
Dettes subordonnées		
Emprunt subordonné		
à durée déterminée		
à durée indéterminée		
Titres subordonnés		
Total		

5.7 ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À L'ECHÉANCE

en milliers de dh

	30/06/16	31/12/15
Titres de créance négociables		
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales		
Obligations		
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À LEUR ECHÉANCE		

5.8 IMPÔTS COURANTS ET DIFFERÉS

en milliers de dh

	30/06/16	31/12/15
Impôts courants		
impôts différés		
Actifs d'impôts courants et différés		
Impôts courants		
impôts différés		
Passifs d'impôts courants et différés		

5.9 COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

en milliers de dh

	30/06/16	31/12/15
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement		
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance		
Autres débiteurs et actifs divers		
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		
Dépôts de garantie reçus		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement		
charges à payer et produits constatés d'avance		
Autres créditeurs et passifs divers		
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS AU 30 JUIN 2016



5.11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

en milliers de dh

	30/06/16			31/12/15		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immobilisations corporelles	4 641 483	-1 664 982	2 976 501	4 544 701	-1 573 639	2 971 062
Terrains et constructions	2 291 785	-342 769	1 949 013	2 304 638	-320 458	1 984 180
Équipement, Mobilier, Installations	803 407	-641 706	161 702	797 082	-622 761	174 321
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	1 546 291	-680 507	865 784	1 442 981	-630 420	812 561
Immobilisations incorporelles	438 651	-349 285	81 366	412 229	-331 039	81 191
Logiciels informatiques acquis	25 928	-8 766	17 162	21 787	-6 341	15 445
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	404 723	-340 519	64 204	390 443	-324 697	65 745
Total immobilisations	5 080 134	-2 014 267	3 065 867	4 956 930	-1 904 677	3 052 259

5.12 ECARTS D'ACQUISITION

en milliers de dh

	30/06/16	31/12/15
Valeur brute comptable en début de période	305 135	302 522
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	305 135	302 522
Acquisitions		2 613
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Écarts de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements		
Valeur brute comptable en fin de période	305 135	305 135
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période		
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	305 135	302 522

5.14 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

en milliers de dh

	30/06/16	31/12/15
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	359 777	312 704
Dotations aux provisions	307 586	482 938
Reprises de provisions	-337 027	-412 638
Utilisation des provisions		
Incidence de la consolidation	364	
Variation des parités monétaires et divers		
Autres	-22 545	-23 226
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	308 165	389 777

8.4 PARTIES LIÉES

Les opérations réalisées avec les sociétés consolidées par intégration globale sont totalement éliminées des encours de fin de période.

en milliers de dh

Relation entre les sociétés consolidées du groupe	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Actif			
Prêts, avances et titres			-204 050
Comptes ordinaires			-129 447
Prêts			
Titres			-76 603
Opération de location-financement			
Actif divers			-58 806
Passif			
Dépôts			-129 447
Comptes ordinaires			
Autres emprunts			-129 447
Dettes représentées par un titre			
Passif divers			-135 410
Total			-509 354
Engagements de financement et de garantie			
Engagements donnés			
Engagements reçus			

7.4 EVOLUTION DE LA PROVISION INSCRITE AU BILAN

en milliers de dh

Evolution de la dette actuarielle	30/06/16	31/12/15
Dette actuarielle d'ouverture	111 874	99 832
Charge normale de l'exercice	8 347	6 674
Charge d'intérêt	2 320	5 073
Écarts d'expérience	1 969	9 913
Autres écarts actuariels		
Prestations versées	-4 134	-9 639
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Dette actuarielle de clôture	115 075	111 074
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

2.1 MARGE D'INTERETS

en milliers de dh

	30/06/16			30/06/15		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	1 836 998	-595 457	1 241 541	2 129 940	-632 025	1 497 916
Comptes et prêts/emprunts	1 836 998	-595 457	1 241 541	2 129 940	-632 025	1 497 916
Opérations de pensions						
Opérations de location-financement						
Opérations interbancaires	6 920	-116 533	-109 613	10 216	-148 488	-138 272
Comptes et prêts/emprunts	1 114	-38 328	-37 214	10 216	-148 488	-138 272
Opérations de pensions	5 806	-78 205	-72 399			
Emprunts émis par le Groupe		-86 590	-86 590		-119 260	-119 260
Instruments de couverture de résultats futurs						
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	4 399	-4 399		3 785	-3 785	
Portefeuille de transactions	286		286			
Titres à revenu fixe	286		286			
Opérations de pensions						
Prêts/emprunts						
Dettes représentées par un titre						
Actifs disponibles à la vente	139 843		139 843	12 202		12 202
Actifs détenus jusqu'à échéance	-5 120		-5 120	115 631		115 631
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	1 983 325	-802 978	1 180 346	2 271 775	-903 558	1 368 217

2.2 COMMISSIONS NETTES

en milliers de dh

	30/06/16			30/06/15		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	188 174	-1 414	186 761	168 744	-763	167 981
avec les établissements de crédit						
avec la clientèle	187 002	-1 414	185 588	167 919	-763	167 156
sur titres	-1 172		-1 172	825		825
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan						
Prestation de services bancaires et financiers	15 785		15 785	12 582		12 582
Produits nets de gestion d'OPCVM						
Produits nets sur moyen de paiement	15 785		15 785	12 582		12 582
Assurance						
Autres						
Produits nets de commissions	203 959	-1 414	202 545	181 325	-763	180 563



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS AU 30 JUIN 2016

2.3 GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

en milliers de dh

	30/06/16			30/06/15		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe						
Titres à revenu variable						
Instruments financiers dérivés	24 109		24 109	-22 636		22 636
Opérations de pension						
Prêts						
Emprunts						
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
Total	24 109		24 109	-22 636		22 636

2.4 GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

en milliers de dh

	30/06/16	30/06/15
Titres à revenu fixe	402 248	100 251
Plus ou moins valeurs de cession	402 248	100 251
Actions et autres titres à revenu variable	64 496	8 778
Produits de dividendes	18 354	-4 627
Charges de dépréciation	60 141	13 404
Plus valeurs nettes de cession		
TOTAL	837 743	187 128

2.5 PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

en milliers de dh

	30/06/16			30/06/15		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immeubles de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple						
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Autres produits	1 188	-63 517	-62 329	2 278	-60 296	-58 018
Total net des produits et charges des autres activités	1 188	-63 517	-62 329	2 278	-60 296	-58 018

2.6 COÛT DU RISQUE

en milliers de dh

	30/06/16	30/06/15
Dotations aux provisions	-816 445	-662 664
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	778 497	-225 291
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-4 328	-560
Provisions engagements par signature	-9 177	
Autres provisions pour risques et charges	-24 444	-436 814
Reprises de provisions	819 438	394 464
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	531 460	123 146
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Reprises de provisions engagements par signature		
Reprises des autres provisions pour risques et charges	287 778	271 318
Variation des provisions	2 993	-268 200
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)		
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-151 986	22 423
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	274 480	-19 896
Décote sur les produits restructurés		
Récupérations sur prêts et créances amorties	16 928	33 071
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
Coût du risque	-406 365	-237 687

2.9 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

en milliers de dh

	30/06/16	30/06/15
charges de personnel	-520 768	-496 744
impôt et taxes	-13 939	-11 992
services extérieurs et autres charges	-257 458	-240 596
charges d'exploitation	-792 165	-749 332

2.10 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

en milliers de dh

	30/06/16	30/06/15
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-166 235	-120 067
Dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		
Total	-166 235	-120 067



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS AU 30 JUIN 2016



3.1 INFORMATIONS PAR SECTEUR OPERATIONNEL

en milliers de dh

Résultat par secteur opérationnel	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actif	Total
Marge d'intérêt	1 115 639		23 084	41 094	529	1 180 346
Marges sur commissions	191 307	2 125			9 114	202 545
Produit net bancaire	1 701 231	1 267	24 051	42 885	41 981	1 811 415
Résultat Brut d'exploitation	801 108	-1 116	5 007	15 724	32 094	852 816
Résultat d'exploitation	415 082	-1 116	-1 166	1 115	32 357	446 272
Résultat avant impôt	446 113	-1 085	-1 166	1 115	32 353	477 328
Résultat net	312 145	-1 096	-1 505	1 115	32 353	343 012
Résultat net part du groupe	295 885	-1 096	-1 505	1 115	32 353	326 749

3.2 ACTIFS ET PASSIFS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

L'information comptable et financière au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc est déclinée en cinq pôles d'activité :

- Banque de détail : ce domaine regroupe les activités du Crédit Agricole du Maroc.
- Banque de financement et d'investissement : ce domaine regroupe les activités de la banque d'affaires Holdagro et la société Targa
- Sociétés de financement Spécialisées : ce domaine regroupe la société de crédit à la consommation (Assalaf Al Akhdar) et Tamwil El Fellah qui est une société spécialisée dans le financement des programmes gouvernementaux
- Micro crédit : ce domaine regroupe la fondation Ardi pour le micro-crédit
- Gestion d'actifs : ce domaine regroupe la société de gestion d'actifs CAM Gestion et la société de bourse MSIN

en milliers de dh

	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actif	Intercro	Total
Total Bilan	85 738 671	126 358	831 231	296 729	454 746	-264 856	87 182 878
dont							
Eléments d'Actifs							
Actifs financiers disponibles à la vente	12 742 052	104 897			12 594	-76 603	12 784 940
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	529 887	11 746	30 947		64 566	-82 619	554 546
Prêts et créances sur la clientèle	61 897 556		761 354	261 735			62 920 645
Placements détenus jusqu'à leur échéance	29 872						29 872
Eléments du Passif							
Dettes envers les EC et assimilés	9 115 039		542 013	114 000		-27 794	9 743 258
Dettes envers la clientèle	61 877 342				22 499	72 269	61 877 342
Capitaux propres	6 766 586	42 124	141 466	78 346	33 901		7 062 423



GROUPE CREDIT AGRICOLE DU MAROC ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDES PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2016

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc et ses filiales (Groupe CAM) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection des notes au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2016. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 7 062 423 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 343 012.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Agricole du Maroc (CAM) arrêtés au 30 juin 2016, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 28 Septembre 2016

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR
 Président

DELOITTE AUDIT

Deloitte Audit
 288, Boulevard Zerkouti
 CASABLANCA -
 Tél : 05 39 35 40 25/26/34/81
 Fax : 05 21 22 40 78
Fayzi BRITEL
 Associé



INSTANCES DE GOUVERNANCE & DISPOSITIF GLOBAL DE GESTION DES RISQUES



I - Instances de gouvernance

1) Conseil de Surveillance et ses Comités Spécialisés

1.1 Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce collégialement le contrôle permanent de la gestion de la banque sans préjudice des pouvoirs dévolus au Commissaire au Gouvernement par l'article 6 de la Loi 15-99.

1.2 Comité d'audit

Les principales attributions du Comité sont :

- Évaluer la cohérence et l'adéquation du dispositif de contrôle interne mis en place ;
- Apprécier la qualité du système de contrôle interne et le fonctionnement général de la fonction d'audit interne ;
- Veiller au suivi des conclusions des missions du Contrôle Général ;
- Faire des recommandations au Conseil de Surveillance sur l'organisation du contrôle interne et sur son fonctionnement ;
- Examiner le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne et sur les comptes sociaux ou consolidés.

1.3 Comité des investissements

Ce Comité se réunit pour débattre des points suivants :

- Veiller à la cohérence des projets d'investissement avec les orientations stratégiques ;
- Fixer les priorités à accorder aux projets d'investissement de la Banque en tenant compte des ressources disponibles ;
- Suivre l'état de réalisation budgétaire des projets d'investissement retenus et veiller à leur actualisation.

1.4 Comité des Risques

Ce Comité se réunit pour statuer sur les points suivants :

- Examiner et valider la politique générale du risque crédit ;
- Effectuer une analyse et une revue périodique de la qualité des grands engagements ;
- Analyser l'état de son président des points spécifiques concernant le risque de crédit.

1.5 Comité de Nomination et de Rémunération

Ce Comité a pour mission de :

- Veiller à ce que le processus de nomination des membres des instances dirigeantes soit conduit de manière objective, professionnelle et transparente ;
- S'assurer que la politique de rémunération des membres du Directoire du Crédit Agricole du Maroc soit arrêtée de façon objective et d'examiner les propositions du Directeur concernant la politique de rémunération des salariés et plus particulièrement de l'encadrement supérieur de l'institution.

2) Le Directoire

Le Directoire se réunit deux fois par mois pour statuer sur la gestion courante et suivre les réalisations de la banque.

3) Comité Directeur du Groupe

Le Comité Directeur du Groupe se tient une fois par mois. Il a pour mission de définir et assurer le suivi des grandes orientations stratégiques du Groupe. Il est présidé par le Président du Directoire et y siègent les membres du Directoire.

4) Comité des opérations stratégiques (COS)

Le COS regroupe en plus des membres du Directoire, les Directeurs du Pôle risque crédit, du Domaine Finance, du Réseau, et du Réseau Entreprises. Dans le cadre des prérogatives qui lui sont dévolues, le Comité a pour missions de :

- Statuer sur les demandes de crédit pour les clients à titre individuel ou ceux faisant partie d'un groupe d'affaires dont l'encours global dépasse la compétence du comité de crédit du siège ;
- Statuer sur les demandes de crédit pour le financement de la promotion dépassant les compétences du COS, ainsi que les demandes de crédit relatives à l'acquisition d'actifs boursiers ;
- Statuer sur les demandes d'arrangement (consolidation, re-profilage, report, solde de tout compte) des créances irrégulières dépassant la compétence du COS ;
- Statuer sur les projets d'investissement pour le compte du GCAM (Banque et filiales) : acquisition, vente de locaux et biens immobiliers, etc. ;
- Statuer sur les prises de participations et acquisition d'actifs boursiers pour le compte de la banque et tout choix stratégique lié aux activités du Pôle Marché des Capitaux et International.

5) Comités de crédit

5.1 Comités de Réseau

- Comité de Crédit Caisse Locale : le système de scoring permet la prise de décision après calcul automatique du crédit possible. Les dossiers qui ne peuvent être examinés dans le cadre du scoring sont soumis au Comité de crédit de la Direction Régionale.
- Comité de Crédit des Agences Particuliers et Professionnels
- Comité de Crédit des Caisses Régionales, Agences Entreprises et Centres d'Affaires
- Comité de Crédit des Directions Régionales
- Comité de Crédit de la direction du réseau entreprises
- Comité de Crédit des Directions de réseau (Nord, Centre et Sud).

5.2 Comité du Siège

Comité Interne du recouvrement

Ce comité est habilité à statuer sur les demandes d'arrangement (consolidation, réaménagement, rééchelonnement, re-profilage et solde de tout compte) des créances en souffrance, radiées et/ou contentieuses dont la créance comptable est inférieure ou égale à un million de dirhams.

Comité de recouvrement du siège

Ce comité est habilité à statuer sur les demandes d'arrangement (consolidation, réaménagement, rééchelonnement, re-profilage et solde de tout compte) des créances en souffrance, radiées et/ou contentieuses dont la créance comptable dépasse la compétence du Comité Interne de Recouvrement.

Comité de crédit du siège (CCS)

- Statuer sur les demandes de crédit pour les clients à titre individuel dont l'encours dépasse la compétence des comités de Crédit des Directions de Réseau ; et ce, dans la limite d'un encours de 30 Millions de Dirhams ;
- Statuer sur les demandes de crédit pour les clients faisant partie d'un groupe d'affaires dans l'encours globale ne dépasse pas les 100 Millions de Dirhams ; les demandes de crédit pour le financement de la promotion immobilière ; et les demandes d'arrangement des créances irrégulières ou des créances en souffrance ;
- Statuer sur les dossiers des clients en situation contentieuse.

6) Comité Trésorerie et ALM

Dans le cadre de l'activité de gestion des risques financiers, et en vue de répondre aux exigences de Bank Al Maghrib et du comité de R3A, il a été institué un comité Trésorerie et ALM ayant pour mission :

- la gestion prévisionnelle des risques de taux et de liquidité ;
- la gestion des équilibres bilanciaux de la banque ;
- le pilotage des activités par le système d'allocation des fonds propres
- décider des positions à prendre en matière de financement de la trésorerie

7) Comités Risques Opérationnels

Dans le cadre de la mise en conformité du Groupe CAM avec les exigences réglementaires, il a été créé :

- 1- Un Comité de Risque Opérationnel Groupe veillant à la mise en place d'une politique opérationnelle et de vérifier son application ;
- 2- Un Comité de Risque Ou sein de chaque métier et filiale qui examine les rapports sur les risques opérationnels et le reporting émanant des correspondants des risques opérationnels.

4) Comité du Contrôle Général et Juridique

Le Comité du Contrôle Général et Juridique se réunit une fois par mois. Il a pour mission de :

- Assurer un suivi exhaustif du système de contrôle interne de la Banque et de veiller à sa cohérence à travers l'évaluation des différents niveaux de contrôle ;

4- Veiller au renforcement de la culture du contrôle interne au niveau des différents compartiments de la Banque et intervient dans le cadre de la mise en conformité interne,

9) Comité du Capital Humain

Le Comité du Capital Humain se tient une fois par mois. Il a pour mission :

- la définition des grandes lignes de la politique de recrutement ;
- l'évaluation du personnel et la gestion des carrières ;
- la gestion de la formation et des séminaires d'intégration.

10) Comité Mission de service public

Le Comité Mission de service public traite les éléments ayant trait à la mission de service public (agriculture, développement rural...). Il est présidé par le Président du Directoire et y siègent les membres du Directoire ; les Directeurs des filiales et le Directeur du Pôle Vert.

II - Dispositif de gestion des risques

1) Risque de Crédit

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes.

Politique générale du risque crédit

La politique générale du risque crédit, mise en place au niveau du groupe après validation par les organes d'administration, définit l'ensemble des règles de conduite régissant les processus de prise, gestion, suivi et contrôle du risque crédit. Elle permet de constituer un cadre d'intervention sécurisé permettant le développement maîtrisé des activités de la banque dans le respect de plusieurs principes :

- Respect des orientations stratégiques en matière de positionnement sectoriel et de mission de service public ;
- Maintien du rôle de leader dans le domaine de l'agriculture ;
- Octroi d'une place importante au financement de la petite agriculture ;
- Financement équilibré des différentes composantes de la chaîne de valeur agricole (amont agricole, agriculture pure, aval agricole) ;
- Mise en place de stratégies territoriales équilibrées à travers le financement de l'agriculture dans toutes les régions du Maroc
- Respect des principes fondamentaux de gestion et suivi du risque crédit ;
- Sécurisation en amont des activités de crédits à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
- Diversification des risques ;
- Notation des contreparties ;
- Collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux de la filière ;
- Séparation entre les fonctions de production et d'appréciation et celle de contrôle des risques ;
- Suivi périodique du portefeuille engagement ;
- Détection précoce des risques de dégradation de la qualité des contreparties ;
- Réactivité dans le suivi des clients en difficulté et dans le recouvrement des créances en souffrance ;
- Partage des responsabilités en matière de contrôle, mesure et supervision du risque de crédit entre les entités opérationnelles, la filière risque crédit, le contrôle interne et les instances de gouvernance.

La mise en pratique de la politique générale du risque crédit repose sur :

- Un dispositif organisationnel, de gouvernance et de contrôle structuré ;
- Une stratégie de gestion des risques adaptée aux spécificités de la banque ;
- Une stratégie de suivi, d'évaluation et de mesure maîtrisée ;
- Des règles et procédures internes clairement définies ;

Stratégie du risque crédit

La stratégie retenue par le groupe en matière de risque de crédit lui permet aujourd'hui le passage d'une approche corrective vers une approche préventive des risques via un dispositif de gestion proactif et dynamique basé sur :

- Une stratégie de diversification sectorielle, clientèle et géographique, lui permettant une diversification des risques et évitant systématiquement une concentration du risque de concentration ;
- Un système de limites interne et de délégations déterminant la marge d'initiative dont peuvent disposer les instances et les unités opérationnelles dans le cadre des objectifs généraux de la politique de crédit ;
- Un processus d'octroi basé sur une bonne sélection des emprunteurs ;
- L'articulation adaptée et une prise en compte des garanties pour tout engagement permettant le renforcement de la sécurité de l'opération pour la banque ;
- Un processus de suivi permanent et rapproché des engagements grâce à des indicateurs de suivi et d'alerte, pour que les évolutions défavorables puissent être détectées rapidement afin de permettre l'adoption de mesures appropriées ;
- Un processus de recouvrement réduisant l'impact du coût du risque et améliorant la rentabilité ;

La stratégie risque de la banque se base également sur un système de pilotage et de surveillance globale du risque de crédit qui constitue le complément indispensable à une bonne gestion pour mieux comprendre la performance du portefeuille de prêts et celle de la politique de gestion du risque de crédit.

Dispositif de décision

Toutes les demandes d'octroi de crédit sont présentées pour la prise de décision à l'instance compétente selon un schéma délégué basé sur les principes suivants :

- Ségrégation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation des risques afin de garantir la qualité d'évaluation du risque et l'objectivité dans la prise de décision ;
- Collégialité des décisions à travers la responsabilisation de comités de différents niveaux de compétences Gestion des risques ;
- Prévention du risque à travers l'analyse par plusieurs acteurs des dossiers de demande de crédit ;
- Première analyse des dossiers par les entités commerciales initiatrices des demandes puis une deuxième analyse risque faite par les entités risques au niveau de la GGR en fonction du risque encouru.

Ce système de délégation désignant les niveaux de pouvoirs, est exprimé selon plusieurs paramètres (encours global du client/individu/groupe, nature de la demande, nature du crédit, typologie de clientèle, type de point de vente, le secteur d'activité, etc.) et assure que les engagements les plus importants ou les plus risqués sont traités au plus haut niveau, garantissant une implication appropriée du management dans la prise de risque de crédit.

Dispositif de mesure, d'évaluation et de suivi des risques

Le CAM a mis en place des systèmes d'analyse et de mesure des risques adaptés à la nature et au volume des opérations lui permettant d'appréhender les risques de différentes natures auxquels ces opérations les exposent.

Le suivi du dispositif de pilotage des risques repose sur :

- La surveillance du portefeuille engagements : évaluer la qualité des engagements de la banque et son évolution (par catégorie de client ou groupe de clients, nature de crédit, secteur d'activité, et par classe de risque, etc.) ;
- Le suivi de la qualité de la production de crédit : mesurer la qualité de l'octroi de la banque et son évolution en retenant plusieurs axes (son type de comité d'octroi, Réseau, type de crédit, zone géographique, par secteur économique, classe de risque, etc.) ;
- Le suivi du risque de concentration du portefeuille : individuelle (client ou groupe d'intérêt), sectorielle ou géographique ;
- Le suivi de la qualité du portefeuille (taux ou nombre d'impayé, créances sensibles, créances en souffrance, etc.)

La surveillance consolidée et transversale des engagements est gérée par le Pôle Management du Risque Crédit qui effectue les analyses nécessaires et met à la disposition des organes décisionnelles de la banque les éléments d'appréciation et de suivi du portefeuille engagement.

Simulation des situations de crise (stress test)

Les simulations de crise, pratique essentielle de gestion des risques, visent à quantifier l'impact potentiel des chocs sur le portefeuille de crédit et évaluer la capacité de résistance de la banque.

Tenant compte de la politique risque, deux types de simulations de crise sont réalisés par la banque :

- Une simulation de crise pour évaluer la vulnérabilité du portefeuille de crédit en cas de retournement de conjoncture ou de détérioration de la qualité des contreparties ;
- Une simulation de crise pour les principales formes du risque de concentration du crédit avec une analyse de leurs impacts sur les résultats et les fonds propres.

Les résultats de ces simulations de crise sont analysés afin d'identifier les risques de changements éventuels des conditions de marché et de la conjoncture qui pourraient avoir un impact négatif sur les fonds propres, les résultats et d'apprécier la capacité à faire face à de telles situations. Plusieurs types de mesures peuvent être pris par la banque suite à l'analyse des résultats, notamment :

- Révision des limites internes ;
- Réduction des expositions sectorielles ou sur certaines contreparties ;
- Allocation de fonds propres internes supplémentaires.

Dispositif de recouvrement

Le recouvrement revêt une importance cruciale dans la gestion corrective du risque crédit dans la mesure où il permet à la Banque de récupérer sa créance sur les contreparties défaillantes et de réduire ainsi l'impact sur le coût du risque.

Le dispositif de recouvrement s'appuie sur les principes suivants :

- Privilégier les solutions de règlement à l'amiable aux procédures judiciaires ;
- Favoriser le recouvrement frais ;
- Impliquer les commerciaux dans la gestion préventive du risque et dans le recouvrement des créances dès l'apparition des premiers signes de difficulté de la contrepartie ;
- Responsabilité première du point de vente sur son portefeuille engagement sur toute la chaîne de crédit.

Concentrer les efforts sur les créances importantes et industrialiser les processus de recouvrement pour la Banque de détail, notamment pour les créances nécessitant un traitement de masse.

Le processus de recouvrement est normalisé par des notes de services et procédures qui définissent les modalités, et les structures de suivi et de contrôle.

2) Risque de marché

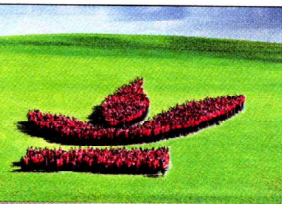
Le risque de marché est le risque que des variations des facteurs de risque de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt, les cours des actions, des OPCVM et des matières premières, puissent peser sur les revenus du GCAM ou diminuer la valeur de ses portefeuilles.

La gestion des risques de marché au sein du GCAM a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut de la Banque en tant qu'établissement financier de premier plan dans le financement de l'agriculture et du monde rural.

L'adossement est le concept de base utilisé dans le traitement des opérations au niveau de la salle des marchés en vue de s'immuniser contre le risque et d'assurer une consolidation de notre bilan.



INSTANCES DE GOUVERNANCE & DISPOSITIF GLOBAL DE GESTION DES RISQUES



Stratégie des Risques marché :

La stratégie de la gestion des risques de marché s'intègre dans la politique générale des risques du GCAM. Cette-ci s'articule à son tour dans une gestion de surveillance prudentielle et rigoureuse.

La politique générale des risques de marché est approuvée par le Directeur et par le conseil de surveillance.

La gestion des risques de marché est fondée sur les principes suivants :

- La sécurité du développement des activités de marché ;
- Le respect de la réglementation de RAM en matière de gestion prudentielle des risques et du dispositif des procédures, circulaires et notes internes ;
- La surveillance accrue de la stratégie de négociation ;
- La fixation des limites (clients, banque, portefeuille titres, transactions intraday pour le compte propre...);
- La définition des rôles et des responsabilités en matière d'identification, de mesure, de surveillance et de contrôle des risques de marché ;
- L'adoption des meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques marché pour l'ensemble des compartiments.

Ces principes directeurs ont été traduits par la mise en place d'une politique de risque de marché et sont déclinés par un dispositif bien organisé.

Politiques et procédures :

Les activités de marché sont pilotées par un dispositif complet en termes de gouvernance, de sécurité, de gestion des risques et de gestion des limites. Celui-ci repose sur un fond documentaire normalisé, un système d'information performant et des reportings réguliers.

Cette politique est déclinée à travers des circulaires et des dispositifs régissant les activités de marché notamment :

- Des procédures de l'ensemble des opérations des activités de marchés ;
- Un dispositif de limite opérationnelle ;
- Des outils de suivi et de reporting ;
- Des informations relatives aux méthodologies de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation.

C'est dans ce sens que les instances de gouvernance se concrétisent par des comités compétents, à savoir :

- Le Comité du Marché des Capitaux et International en charge de la validation de la stratégie en matière de financement et d'investissement, de relations internationales, de gestion des lignes et limites de contrepartie ainsi que de pilotage des activités du marché des capitaux et international ;
- Le Comité Limites Clients Change, habilité à statuer sur l'accès des clients à la Salle de Marché, les limites accordées pour chaque client ainsi que le type d'opération à traiter (spot, terme, opérations domiciliées, opérations non domiciliées) ;
- Le Comité de trésorerie et ALM qui répond au besoin de gestion optimale de la trésorerie à court terme, et plus généralement de gestion des risques financiers de la Banque.

Dispositif de gestion et de suivi des risques de marché :

En vue d'encadrer les risques sur les différents activités de marché et d'en assurer la surveillance, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'est doté d'un dispositif organisé autour des axes suivants :

- un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- le respect du principe de séparation fonctionnelle et organisationnelle des tâches et des entités Front, Middle et Back Office ;
- un ensemble d'outils de contrôle interne qui assure la prise d'audit ;
- le renforcement du dispositif de contrôle interne à travers les outils de contrôle permanent ;
- le renforcement du dispositif d'attribution et de contrôle des habilitations.

Principales Limites :

Au-delà des limites réglementaires applicables à toutes les activités de marché, notamment les limites par position, d'autres limites internes sont instaurées pour le portefeuille de négociation et de placement et pour les activités de change. Il s'agit notamment des limites suivantes :

- la limite de taille maximale de position de change à terme et portefeuille de négociation et de placement ;
- les limites de durée et de sensibilité pour le portefeuille de négociation et placement obligatoire ;
- la limite courte de position de change.

La gestion des limites, est totalement maîtrisée. En effet, les limites sont :

- analysées et accordées par les comités compétents ;
- paramétrisées sur le système d'information qui assure la prise d'audit ;
- contrôlées via ce même système qui bloque tout dépassement non autorisé ;
- revues selon le besoin de la clientèle et le contexte du marché.

Système de suivi des indicateurs :

Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par la Direction Centrale des risques de Marché. Le comité s'assure via un reporting semestriel des niveaux d'exposition, de rendement, des risques adossés aux activités des marchés, de respect des exigences réglementaires et de conformité aux dispositifs de limite.

Le GCAM effectue des simulations de stress test au titre du risque de marché de l'ensemble des compartiments des activités des marchés selon les exigences de méthodologie figurant sur le canevas de reporting de RAM et également des simulations sur le portefeuille de négociation en cas extrêmes tenant compte de la structure du portefeuille et des conditions du marché et les risques y afférant.

- un système de reporting réglementaire périodique vers le superviseur et les autorités de tutelle ;
- un système de reporting interne de gestion, sur le processus de surveillance des risques.

Outils de contrôle et de gestion des risques de marché :

Le GCAM a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché qui inclut le recours à la méthodologie VAR (Value At Risk) et à des analyses de sensibilité pour l'ensemble de son portefeuille de négociation et de placement.

• Value At Risk (VAR)

La VAR est le montant maximal des pertes (variation de valorisation) à un horizon de N jours, et avec une probabilité «p» de se tromper, soit un intervalle de confiance de 1-p.

La méthode retenue par la banque pour le calcul de la VAR est celle d'un modèle basé sur les rendements historique. Cette méthode consiste à mesurer l'évolution possible de la valeur du portefeuille en simulant des évolutions des conditions de marché semblables à ce qui elles ont été dans le passé. La banque retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps d'un jour et un historique de profondeur de 2 ans. Cela permet le suivi, au jour le jour, des risques de marché par la banque.

Malgré que la VAR soit un outil d'aide à la gestion des risques de marché et un indicateur de risque très utilisé en finance de marché, elle présente des limites.

Consciente des limites du modèle de la VAR le GCAM utilise d'autre moyen de gestion des risques de marché, notamment, des simulations de transformation de la courbe des taux et des cours des devises.

Les principes scénarii retenus sont :

- une variation de taux de +/-5bps, +/-10bps, +/-25bps et +/-50bps (indicateurs global et par tranche de maturité) ;
- une variation des cours de +/-1% et 0.5% tenant compte de composition du panier MAD et la corrélation entre EUR et USD.

3) Risques ALM

L'évaluation de la position de la banque face à la survenance des risques de taux et de liquidité passe par le calcul d'un ensemble d'indicateurs sur la base des données et des informations exploitées par les gestionnaires ALM.

Le suivi des risques ALM consiste d'une part, à analyser les perspectives sur l'évolution de la situation de liquidité et de la position de taux prise par notre établissement à court, moyen et long terme, et d'autre part, à étudier la réaction des principaux indicateurs à des circonstances exceptionnelles (crise de liquidité, variation de taux...) et ce par le biais du programme de simulation de crise élaboré en interne.

En se référant aux spécificités du bilan CAM, les gestionnaires ALM sont tenus de trouver les moyens adéquats afin de permettre à la banque de préserver son niveau de rentabilité et d'honorer ses obligations financières actuelles et futures aussi bien en situation normale qu'en situation de crise.

Gestion du risque de taux

Le risque de taux d'intérêt est défini comme étant l'impact négatif que pourrait avoir une évolution défavorable des taux d'intérêt sur la situation financière de l'établissement, du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exclusion des opérations qui font l'objet de couverture.

Le suivi du risque de taux se fait à travers :

- L'analyse de l'évolution de la structure du bilan à travers la distinction entre les taux fixes et les taux variables ;
- La mesure des impasses/déjà de taux : Sur la base des échéanciers des éléments contractuels du bilan et des hypothèses d'écoulement statique préétablies validées par le Comité ALM pour les postes non échancés du bilan, les gestionnaires ALM mesurent l'importance des GAPs pour chaque maturité afin d'en dégager le profil de risque de la Banque ;
- La réalisation des stress test : Le gestionnaire ALM mesure l'impact d'un mouvement parallèle des taux de 100 Pbs, 200 Pbs, (réglementaire) et 300 Pbs, sur le FNB et les Fonds Propres économiques de la Banque. Ces impacts sont par la suite comparés aux limites internes mises en place. Cette analyse est approfondie par une ventilation de cet impact par types d'activités (commerciale/financière).

Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la banque subisse une perte ou cas ou elle ne disposerait pas au moment approprié des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations financières.

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Au sein du Crédit Agricole du Maroc, le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi régulier par la structure ALM en collaboration directe avec les différentes parties prenantes (Salle de Marché ; Direction Risque de Marché ; Banque Commerciale ; etc.)

Le dispositif mis en place permet à la banque d'assurer un renforcement dans les meilleures conditions et en adéquation avec

son plan stratégique tout en respectant les limites réglementaires et internes régissant cette fonction. En effet, l'élaboration du plan de financement passe par l'estimation sur une base dynamique des soldes de trésorerie futurs et cote en tenant compte des principales entrées et sorties prévisionnelles générées par les activités commerciale et financière de la banque. Cet exercice est réalisé en appliquant trois scénarios qui diffèrent selon leurs niveaux de sévérité. Les hypothèses retenues intègrent principalement les objectifs commerciaux et la capacité de la banque à lever des fonds sur le marché monétaire.

En plus du dispositif réglementaire, le Crédit Agricole du Maroc a développé un ensemble d'outils (impasses de liquidité, stress tests spécifiques ; ratios de concentration...) couvrant le court, et le moyen terme et qui font l'objet d'une analyse approfondie en vue de définir en cas de besoin de trésorerie les mesures de couverture adéquates qui seront arrêtées par le Comité ALM.

4) Risques opérationnels

Stratégie risques

Le risque opérationnel présente la caractéristique d'être un risque diffus dont le périmètre des risques est extrêmement large, il concerne la quasi-totalité des processus de la banque. C'est pour cette raison que la gestion des risques opérationnels est un enjeu majeur qui doit impacter et mobiliser tous les acteurs de la banque.

Le premier semestre 2016 au sein du GCAM a été marqué par la consolidation des acquis réalisés au niveau du Dispositif de Gestion des Risques Opérationnels et ce depuis sa mise en place en 2012, ayant permis d'ancrer son rôle important en tant que pilier du système de contrôle interne de groupe. Il permet d'assurer un suivi et une connaissance fiable des risques opérationnels encourus et une mise en place des mesures correctives d'atténuation et de maîtrise de ces risques, à travers la mise en place de la cartographie des risques et la mise en place progressive des indicateurs de suivi des risques.

Ce dispositif est basé sur la mise en place de Saines Pratiques de gestion des risques opérationnels. On entend par saines pratiques :

- Une charte claire de gestion des risques opérationnels diffusée à l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus ;
- Une culture forte du risque opérationnel au sein de l'entreprise ;
- Un reporting interne efficace et l'existence d'un plan de secours et de continuité d'activités.

Afin de maîtriser ses risques opérationnels, le GCAM a mis en place une politique de gestion qui s'inscrit dans le système d'amélioration continue :

- Collecter les données sur les risques (potentiels) et/ou les incidents (avérés) ;
- Analyser les risques (potentiels) et/ou les incidents (avérés) et évaluer leurs conséquences financières ;
- Alerter les principaux responsables concernés par les dits incidents ;
- Disposer d'outils et d'indicateurs de pilotage à destination à l'ensemble des acteurs pour communiquer les données sur les risques (potentiels) et/ou incidents (avérés) et apprécier l'exposition aux risques opérationnels ;
- Engager des actions préventives et correctives qui s'imposent pour réduire les impacts, la probabilité de survenance des incidents tout en assurant un suivi régulier.

Politique du GCAM en matière de Risques Opérationnels

Les politiques et la procédure de gestion et de suivi des risques opérationnels sont formalisées en tenant compte des entités impliquées dans le processus d'évaluation de suivi et de contrôle des risques.

Compte tenu de la nature des risques opérationnels, les dispositions réglementaires internes impliquent un nombre important d'acteurs qui interviennent dans :

- L'identification et l'évaluation des risques ;
- La collecte et le contrôle des incidents ;
- La sensibilisation et l'animation de la filière des risques opérationnels ;
- L'utilisation des cartographies des risques dans le cadre des activités de contrôle et d'audit.

Ainsi, les principales circulaires internes qui régissent les risques opérationnels sont les suivantes :

- La charte de gestion des risques opérationnels groupe : elle définit la politique générale de gestion des risques opérationnels au sein du groupe GCAM, en terme de :
 - Modèle de représentation et d'évaluation des risques (définition des concepts, description des référentiels, description des normes)
 - Modèle de représentation des indicateurs de suivi des risques et des mécanismes de couverture des risques
 - Modèle de collecte des incidents
 - Description de l'organisation de la filière « Risques Opérationnels » (acteurs, rôles et responsabilités...)
 - Description des procédures de Gestion des Risques Opérationnels.

Organisation de la filière des risques opérationnels

L'organisation de la filière risques opérationnels au niveau groupe s'articule autour de :

- La fonction centrale au niveau du siège, chargée de la conception et du pilotage des outils méthodologiques et informatiques, elle veille à la mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques efficace, exhaustif et homogène pour le GCAM ;
- Des relais risques opérationnels désignés au niveau du réseau, des filiales et au niveau des métiers centraux dans le cadre du processus de collecte des événements, incidents et pertes. Les relais ont pour mission de recenser les événements, incidents et pertes opérationnelles et de les inventorier dans l'outil de gestion des risques. Ils participent à la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels et assurent la mise en place des plans d'actions pour le renforcement du dispositif de maîtrise des risques ;
- Des Correspondants risques opérationnels (entités de contrôle internes ou autres) au niveau siège et du réseau chargés d'identifier les incidents et risques liés aux activités, procédures et système des entités contrôlées ;

En termes d'approche générale de gestion l'organisation de la filière Risque opérationnel s'appuie sur deux niveaux de gestion :

- 1^{er} niveau : la mesure et le contrôle des risques opérationnels sont de la responsabilité de l'entité Risques Opérationnels. Cette-ci a notamment en charge de mettre à disposition des métiers des informations sur leur niveau de risque opérationnel, afin d'éclairer leurs décisions en matière d'actions de couverture de ces risques ;
- 2nd niveau : la mise en œuvre d'actions de couverture des risques, la détection et la collecte des incidents sont de la responsabilité des métiers, et des entités chargées du Contrôle.

Principaux outils de gestion des risques opérationnels

Les principaux outils méthodologiques sont : la cartographie des risques opérationnels, le processus de collecte des incidents, et le plan de continuité d'activité (PCA).

Cartographie des risques opérationnels

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place au sein du GCAM depuis 2012, utilise une approche systématique qui identifie et organise par priorité les risques, et qui ensuite met en place les stratégies pour les atténuer. Cette approche comprend à la fois la prévention des problèmes potentiels (événementiel) et le détecteur au plus tôt des problèmes actuels (incidents).

Deux approches ont été retenues par la fonction RU pour l'identification et l'évaluation des risques :

- Approche consistant à rencontrer les opérationnels pour s'exprimer sur les risques portés sur leur activité en les confrontant à leur métier mis en place (enquête par sondage, «interview in situ des équipes», «contrôle à distance...».)
- Approche se basant sur une remontée des événements et incidents via différentes sources (Contrôle permanent Réseau et Siège, Relais Risques Opérationnels, Contrôle Général...)

Durant l'exercice 2015, il a été procédé à la mise à jour semestrielle de la cartographie des risques, et dont les réalisations ont concerné essentiellement les actions suivantes :

- La mise à jour de la liste des principaux processus et macro processus en opérant le lien avec les risques identifiés ;
- La revue et validation de l'évaluation qualitative, la hiérarchisation et la cotation des risques réalisés par la banque en termes de probabilité d'occurrence et de perte encourue ;
- La revue et la mise à jour des plans d'actions ;
- L'aménagement de la cartographie de risques opérationnels existante par les nouveaux risques ;
- La mise à jour du référentiel des risques opérationnels ;
- A la classification des risques selon le dispositif de pilotage mise en place.

Processus de collecte des événements, incidents et pertes

Ce processus est basé sur deux niveaux de collecte :

- Les incidents sont saisis au fil de l'eau, dès leur détection, par le Relais risques opérationnels à l'aide du formulaire dédié. Un contrôle des incidents déclarés, est effectué, au fil de l'eau, par les Managers Risques Opérationnels ceux-ci en vérifient l'exhaustivité, la cohérence et la pertinence. Ils retrouvent la situation de risque correspondante dans la cartographie des risques (si elle existe) et peuvent, le cas échéant, les enrichir.

La détection des incidents va les disposés de contrôle internes via des contrôles quotidiens à distance et/ou à travers les missions in situ permettant de détecter les événements incidents et pertes, qui remontent via workflow de validation des missions in situ vers les bases de données et à assurer un suivi de la régularisation des anomalies détectées.

Le processus de ramonée des événements, des incidents et pertes afférents au risque opérationnel a été formalisé en 2014 dans le cadre d'une procédure validée et diffusée auprès du réseau, permettant ainsi de décrire les différentes étapes de collecte d'un incident ainsi que les rôles des acteurs qui interviennent tout au long de ce processus. Celui-ci a été décliné en cinq étapes :

- Etape 1 : L'identification des événements, des incidents et des pertes
- Etape 2 : La saisie des données au niveau
- Etape 3 : Le Contrôle des données collectées
- Etape 4 : Renseignements et clôture de la fiche événement ou incident
- Etape 5 : Consolidation et Reporting de suivi des événements, des incidents et des pertes

Plan de Continuité d'Activité

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc dispose d'un Plan de Continuité d'Activité visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes le maintien de la banque, le cas échéant, au fil de l'eau, par les Managers Risques Opérationnels ceux-ci service ou d'autres tâches opérationnelles essentielles pour la reprise planifiée des activités.

Un PCA prévoit, donc l'ensemble des solutions de secours (organisationnelles, logistiques, techniques, humaines et de communication) permettant de réagir efficacement à une crise non maîtrisable et assurer la reprise dans les délais des activités vitales, en cas d'indisponibilité des personnes, des locaux, des systèmes d'information ou des prestataires essentiels.

En 2015, le chantier de mise à jour du corpus documentaire PCA (Guide méthodologique, fiches de poste, plan de communication, ...) a été finalisé et plusieurs procédures sont en cours de réalisation.

Il est important de noter qu'aucun sinistre majeur n'est survenu au cours de du premier semestre 2016 obligeant la banque à activer son PCA.